



Soutien à la Recherche : Appel d'Offres 2022

Afin de soutenir la recherche sur les Ataxies Cérébelleuses, l'**Association Connaître les Syndromes Cérébelleux (C.S.C.)** attribuera en **2022**, quatre subventions à des équipes de recherche, visant à améliorer les connaissances physiologiques et les perspectives thérapeutiques dans les **ataxies cérébelleuses**, pour un montant total de **80 000 euros**.

Les projets portant sur des sujets de recherche en pédiatrie seront particulièrement appréciés et encouragés. La somme allouée sera répartie en quatre projets différents (**20 000 euros** maximum par projet), et les subventions pourront être versées à partir d'**octobre 2022**.

*Dans tous les cas, les projets devront clairement expliciter les retombées attendues sur le plan de la **thérapie** de ces maladies **dans le cadre d'atteinte du cervelet**.*

/ Les dossiers seront évalués par le Conseil Scientifique commun aux 3 associations AFAF ASL CSC, sans indemnité financière. Pour éviter un conflit d'intérêt, l'évaluation d'un dossier provenant d'un membre du conseil scientifique est toujours réalisée par un autre membre, voire un consultant externe, spécialisé pour nos maladies rares /

Un compte rendu annuel au Conseil scientifique et à C.S.C, incluant un descriptif exhaustif des dépenses effectuées, et la participation à l'assemblée générale de l'association, permettront d'évaluer et de rendre compte de l'état d'avancement des travaux.

Les dossiers électroniques sont disponibles auprès de :

Jean-François PIOTROWSKI

jeanfrancoispiotrowski@yahoo.fr / [06.84.54.21.96](tel:06.84.54.21.96)

Dossier à envoyer aussi en 2 exemplaires à son adresse postale :
5, Place des Aubépines – 77420 CHAMPS SUR MARNE

Date limite de dépôt des demandes : 26 août 2022

Sylvain LEVEILLE- Président de CSC
Courriel : president.csc@bbox.fr

Ilham PRAT – Responsable de l'Antenne Pédiatrique
Courriel : ap.ilham@csc.asso.fr